

Réservation pour le déjeuner

Les participants au colloque ont la possibilité de déjeuner sur place au self du Centre des Conférences Internationales pour un montant de 15 euros.

Le nombre de places disponibles étant limité, nous vous invitons à nous retourner cette réservation dès que possible.

Cocher la case correspondante à votre choix.

- ☐ Oui, je souhaite déjeuner au self du CCI, je joins un chèque de 15 euros à l'ordre de la *Fondation pour l'Enfance*
- ☐ Non, je ne souhaite pas déjeuner au self du CCI

- Le règlement se fait par chèque séparé indépendamment de l'inscription.
- Toute réservation reçue sans règlement ne sera pas prise en compte.



Contact, inscription

Fondation pour l'Enfance
Anne-Sophie VINEL

17 rue Castagnary 75015 Paris

Tél : 01 53 68 16 58 - Fax : 01 53 68 16 59

as.vinel@fondation-enfance.org



La protection des enfants au cours des séparations parentales conflictuelles

8 et 9 mars 2007

en partenariat avec l'association ACALPA



Centre des Conférences Internationales
19 avenue Kléber - 75016 Paris

La protection des enfants au cours des séparations parentales conflictuelles

La séparation et le divorce sont des moments de rupture pénibles et difficiles à vivre pour les parents comme pour les enfants.

La séparation des parents est d'autant plus douloureuse et traumatisante pour un enfant qu'elle est conflictuelle.

Quand le conflit porte sur la garde de l'enfant, ce dernier fait l'objet d'un combat juridique acharné particulièrement néfaste à son équilibre.

La prise en charge des séparations parentales et des divorces très conflictuels fait l'objet depuis quelques années d'une attention particulière dans de nombreux pays occidentaux.

Les professionnels connaissent bien la souffrance psychologique ressentie par un enfant dans une situation de carence de l'exercice de l'autorité parentale. Ce n'est pas tant la séparation, choc douloureux mais transitoire, que la persistance des conflits ouverts ou larvés qui bouleverse l'enfant.

Comment chaque professionnel - au regard de ses prérogatives et de celles des autres intervenants - peut-il, dans la gestion des conflits qui opposent les parents, garantir au mieux l'intérêt supérieur de l'enfant ? Le défi étant de veiller à ce que le conflit conjugal n'évolue pas vers un conflit parental.

La protection des enfants au cours des séparations parentales conflictuelles 8 et 9 mars 2007

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à

Fondation pour l'Enfance - 17 rue Castagnary - 75015 Paris

NOM/Prénom : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

Email : _____

Fonction : _____

Organisme : _____

Adresse professionnelle : _____

CP/Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Adresse de facturation si différente: _____

ATELIERS - Jeudi 8 mars 2007

Chaque participant assistera à deux ateliers, merci d'indiquer vos choix (de 1 à 4) par ordre de préférence (les 2 premiers choix seront pris en compte en priorité, dans la mesure des disponibilités)

	CHOIX
A1 : Médiation familiale et méthodes alternatives de résolution des conflits	N° _____
A2 : Conflit de loyauté et protection des enfants	N° _____
A3 : Limites de l'intervention judiciaire et contraintes économiques	N° _____
A4 : Reconnaissance des victimes et réparation	N° _____

Frais d'inscription

- ☐ 180 euros, si prise en charge au titre de la formation continue
- ☐ 100 euros, si pas de prise en charge par la formation continue, merci de joindre le règlement.



Pour déjeuner sur place, merci de remplir le verso de ce bulletin.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Inscription

Les frais d'inscription couvrent la participation aux journées et les pauses-café. Le mode de règlement se fait par :

- ☐ chèque à l'ordre de la **Fondation pour l'Enfance**
- ☐ virement bancaire ou postal selon les références ci-dessous :

HSBC 39 rue d'Alésia 75014 PARIS
Code banque : 30056 Guichet : 00086
Compte n° 0086 542 5980 Clé RIB : 57
N° Siret: 312 936 735 00041
IBAN : FR76 3005 6000 8600 8654 2598 057
BIC : CCFRFRPP

CCP Paris
Code banque : 30041 Guichet:0001
Compte n° 0928088X020 Clé RIB : 55
Code NAF: 913 E

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Toute inscription ne devient officielle qu'à réception d'un courrier de confirmation de notre service.

Ateliers

Chaque participant assistera à deux ateliers le jeudi 8 après-midi. Les choix des ateliers seront respectés dans la mesure des disponibilités

La Fondation pour l'Enfance se réserve le droit d'annuler le colloque en raison d'un nombre insuffisant de participants.

Actes du colloque

Les actes du colloque seront disponibles courant 2007 au prix de 12€ frais d'envoi compris.

Centre des Conférences Internationales (CCI)
19 avenue Kléber 75016 Paris - **Métro Kléber**



Jeudi 8 mars 2007

8h45 - 9h20 Accueil des participants

9h20 - 9h30 Allocutions d'ouverture

9h30 - 10h15 Séparations parentales et liens aux enfants

Gérard NEYRAND, sociologue, professeur à Toulouse 3, directeur du CIMERSS

10h15 - 11h00	De l'échec conjugal au conflit parental : les conséquences pour l'enfant
---------------	--

Roland BROCA, *pédopsychiatre, psychanalyste, expert auprès des tribunaux*

11h00 - 11h30 Pause-café

11h30 - 12h15 Le Droit, la justice et les tribunaux face au conflit parental : quelle protection pour les enfants en France ?

Danièle GANANCIA, *juge aux affaires familiales*

12h15 - 13h00 Comment faire face au conflit de loyauté : l'expérience des tribunaux en Belgique

Nadia DE VROEDE, *premier substitut du Procureur du Roi à Bruxelles, section Jeunesse et Famille (à confirmer)*

Pause déjeuner

14h30 - 17h30 ATELIERS

Atelier n° 1 Médiation et méthodes alternatives de résolution des conflits

Atelier n°2 Conflit de loyauté et protection des enfants

Atelier n°3 Limites de l'intervention judiciaire et contraintes économiques

Atelier n°4 Reconnaissance des victimes et réparation

Vendredi 9 mars 2007

8h45 - 9h20	Accueil des participants
9h20 - 9h30	Allocutions d'ouverture
9h30 - 9h45	SOS Enfants Disparus et les enlèvements parentaux transfrontières Jean-Philippe GUEDON, <i>chargé de dossiers, Fondation pour l'Enfance</i>
9h45 - 10h30	L'enfant enjeu et victime du conflit parental : quelle réponse institutionnelle ? Ségolène PASQUIER, <i>défenseur des Enfants</i>
10h30 - 11h15	La défense des intérêts de l'enfant Dominique ATTIAS, <i>avocate pour enfants, Barreau de Paris</i>
11h15 - 11h45	Pause-café
11h45 - 12h30	Une médiation familiale peut-elle être imposée au titre du principe de précaution ? Marc JUSTON, <i>juge aux affaires familiales, président du TGI de Tarascon</i>
12h30 - 13h15	La coopération ordonnée : l'approche multidisciplinaire de soutien aux parents du modèle de Cochem Ursula KODJOE, <i>psychothérapeute, expert auprès des tribunaux</i>

Pause déjeuner

14h30 - 15h15	Juge et expert : pour une juste partition des rôles Paul Bensussan, <i>psychiatre, expert national</i>
15h15 - 16h15	Restitution des travaux des ateliers par les rapporteurs
16h15 - 16h45	Allocutions de clôture

ATELIER 1

Médiation familiale et méthodes alternatives de résolution des conflits

La médiation familiale, quand elle est bien pensée par tous les acteurs dans le cadre d'un réel partenariat, permet de construire les conditions d'une séparation équilibrée. Malheureusement la médiation familiale est mise en échec dans un certain nombre de situations difficiles. Il est donc nécessaire de trouver des méthodes alternatives pour que le droit des enfants à leurs deux parents puisse être respecté.

ATELIER 2

Conflit de loyauté et protection des enfants

Dans certains cas de séparations conflictuelles, l'enfant est pris en otage émotionnel entre ses deux parents. Ces situations extrêmes peuvent aboutir à une rupture du lien avec un des parents. De telles situations peuvent être dépistées et prises en charge pour accompagner et informer enfants et familles afin de maintenir le lien familial et aider l'enfant à échapper au conflit de loyauté.

ATELIER 3

Limites de l'intervention judiciaire et contraintes économiques

La judiciarisation des divorces et des séparations parentales conflictuelles expose les familles aux risques inhérents du monde judiciaire. La durée parfois excessive et la complexité des procédures entraînent de nombreux parents dans des difficultés sociales et financières qui les conduisent parfois à renoncer à l'exercice de leurs droits parentaux.

ATELIER 4

Reconnaissance des victimes et réparation

Les professionnels s'accordent pour reconnaître que les principales victimes des séparations parentales conflictuelles sont les enfants. Comment faire reconnaître le préjudice subi par ces enfants victimes de violences psychologiques ? Admettre que de telles situations relèvent d'une maltraitance soulève la question de la responsabilité des autorités publiques dans la prévention des risques en matière de protection de l'enfance.

Présentation des ateliers